

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 19 juin

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire.

Date de la convocation : 15 juin 2021.

Présents : Mr Bernard BOUYON, Mr Denis CHABAUD, Mr Patrick CHABAUD, Mme Marie CHARDON, Mr Romain DUTUEL, Mr Jean-François GUITTARD, Mr Dominique LAMBERT, Mme Hélène PHELUT, Mr Michel TALY.

Absent excusé : Mr Nicolas MAZEYRAT

Ouverture de la séance à 10 h 06'

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 mai 2021. Pas de remarque, approuvé à l'unanimité. Le Maire souhaite la bienvenue aux présents

1 – DCM 2021/30 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS POUR RADIO BORT ARTENSE

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que la Commune est adhérente à Radio Bort Artense (RBA) et suite aux dernières élections municipales, on doit désigner un délégué titulaire et un suppléant pour être représentés lors des assemblées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ✓ Désigne Mme Hélène PHELUT comme délégué titulaire.
- ✓ Désigne Mr Dominique LAMBERT comme délégué suppléant.

2 – DCM 2021/31 : DECISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNE.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il y a lieu de prendre une décision modificative sur le budget COMMUNE, à savoir :

Fonctionnement, dépenses : -115 960,20 € répartis comme suit :

Chapitre 11 : + 16 080,00 €	Chapitre 65 : - 22 000,00 €
Chapitre 12 : + 15 000,00 €	Chapitre 23 : - 34 460,20 €
Chapitre 42 : - 90 580,00 €	

Fonctionnement, recettes : - 115 960,20 € répartis comme suit :

Chapitre 70 : + 18 500,00 €	Chapitre 77 : - 100 000,00 €
Chapitre 02 : - 34 460,20 €	

Investissement, dépenses : + 165 000,00 € répartis comme suit :

Chapitre 20 : + 10 000,00 €	Chapitre 23 : - 10 000,00 €
Chapitre 21 : + 135 000,00 €	
Chapitre 27 : + 30 000,00 €	

Investissement, recettes : +165 000,00 € répartis comme suit :

Chapitre 13 : + 90 000,00 €	Chapitre 21 : - 34 460,20 €
Chapitre 16 : + 41 580,00 €	Chapitre 40 : - 90 580,00 €
Chapitre 10 : + 58 460,20 €	
Chapitre 24 : +100 000,00 €	

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative.

3 – DCM 2021/32 : DECISION MODIFICATIVE – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il y a lieu de prendre une décision modificative sur le budget EAU & ASSAINISSEMENT, à savoir :

Exploitation, dépenses : + 31 533,00 € répartis comme suit :

Chapitre 11 : - 42 467,00 €

Chapitre 42 : + 74 000,00 €

Exploitation, recettes :

Chapitre 42 : + 31 533,00 €

Investissement, dépenses : + 7 000,00 € répartis comme suit :

Chapitre 21 : - 24 533,00 €

Chapitre 40 : + 31 533,00 €

Investissement, recettes : + 7 000,00 € répartis comme suit :

Chapitre 13 : - 67 000,00 €

Chapitre 40 : + 74 000,00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative.

4 – DCM 2021/33 : DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET LOTISSEMENT « LE CLIDOU »

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il y a lieu de prendre une décision modificative sur le budget Lotissement « Le Clidou », à savoir :

Exploitation, recettes :

Chapitre 70 : - 30 000,00 €

Chapitre 42 : + 30 000,00 €

Investissement, dépenses :

Chapitre 40 : + 30 000,00 €

Investissement, recettes :

Chapitre 16 : + 30 000,00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative.

5 – DCM 2021/34 : DEMANDE D'ASSUJETISSEMENT A LA TVA POUR LE LOTISSEMENT « LE CLIDOU ».

Monsieur le Maire explique au conseil que suite à la création du Lotissement « Le Clidou », nous devons demander au Service des Impôts des Entreprises d'Issoire (SIE) son assujettissement à la TVA.

Le Conseil Municipal accepte cette décision, à l'unanimité des membres présents.

6 – DCM 2021/35 : SUPPRESSION DE LA REGIE « ORGANISATION FETE COMMUNALE ».

Monsieur le Maire propose de supprimer la régie « organisation fête communale » car celle-ci n'est plus utilisée depuis plusieurs années.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ DÉCIDE de supprimer la régie « organisation fête communale » à compter du 1er juillet 2021.

7 – DCM 2021/36 : VENTE DE TERRAIN A TINAIRE.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal d'une demande d'achat de terrain au lieu-dit Tinaire. Il s'agit d'un morceau de terrain du domaine public devant la parcelle section YA n° 16.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ✓ Accepte de vendre un morceau du terrain à l'entrée de la parcelle section YA n° 16 à Mr SAVOLDELLI Raphaël de BORG-LES-ORGUES (19110).
- ✓ Décide de fixer le prix de vente de ce terrain à 5,00 € T.T.C. le m².
- ✓ Rappelle que les frais de notaire et de géomètre se rapportant à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

8 – DCM 2021/37 : DEMANDE DE MODIFICATION D'EMPRISE D'UN CHEMIN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe son conseil que le permis de construire concernant l'agrandissement de la fromagerie et création d'un espace visite de la fabrication et vente à la ferme de Mme REINHARDT Noémie a été refusé car l'implantation par rapport à la voie et emprise publique n'est pas respecté.

Donc elle demande la modification de l'emprise du chemin communal allant à La Chau.

La demande relevant de terrains privés, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter celle-ci sous la condition suspensive que les propriétaires s'entendent au préalable.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ **Baux de Montat** : accord du conseil.
- ✓ **Aire de camping-car** : choix du site et prestataire en réflexion.
- ✓ **Vente du Pré-dernier** : forte demande, 17 visites sur le terrain. Ouverture des plis le 5 juillet 2021.
- ✓ **Bureau de vote** : pas d'obligation d'être à jour de vaccination.
- ✓ **Festy Picherande** : Election d'un nouveau bureau.
- ✓ **Pont de Clamouze** : fins des travaux imminente plus tôt que prévu.
- ✓ Les conditions sanitaires liées à la COVID 19 s'améliorant grandement, le maire envisage de faire une réunion publique courant l'été pour un point sur les dossiers de la commune. Au cours de cette réunion, une première présentation du chantier de création d'une base d'adresses locale (BAL) sera faite pour profiter de la présence à cette période de beaucoup d'occupants de résidences secondaires. Il s'agira d'une courte présentation sans discussion avec annonce de la création d'une commission à laquelle toutes les personnes intéressées pourront participer.

Clôture de la séance : 11 h 38'